

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **NÎMES**



720031

Dénomination :	CDML
n° de gestion :	2001B00251
n° d'identification :	435 005 756
n° de dépôt :	A2010/007372
Date du dépôt :	18/10/2010
Pièce :	ordonnance du Président du 14/10/2010

ORDONNANCE DU PRESIDENT

Nous, Christian JOUBERT, **PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NÎMES**, Assisté du Greffier, Maître Jean-David VIDAL,

Vu la requête, qui précède et les motifs y exposés par le requérant Monsieur Didier CHARPENTIER agissant en qualité de Président et Associé Unique de la SASU CDML dont le siège social est fixé Parc d'Andron – Le Séquoia – 30470 AIMARGUES, immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 435 005 756.

Vu les articles L.223-33, L.225-147, R.225-7, R.225-136 du code de commerce et les articles 25 et 64 et 169 du décret du 23 mars 1967,

Attendu que Monsieur Didier CHARPENTIER, agissant en qualité d'associé unique de la SASU CDML société au capital de 4.450.000 € et également actionnaire de la SA ITESOFT société au capital de 341.123,40 € dont le siège social est fixé Parc d'Andron – Le Séquoia – 30470 AIMARGUES, envisage la réalisation d'un apport en nature à la SASU CDML d'un certain nombre d'actions qu'il possède dans le capital de la SA ITESOFT évaluées à 47,95% pour une valeur approximative de 6.100.000 €.

Attendu que cette opération doit aboutir à une augmentation de capital de la SASU CDML et nécessite l'intervention d'un commissaire aux apports.

DESIGNONS en qualité de **commissaire aux apports** :

CAP SUD EXPERTISE ET AUDIT

Immeuble Olympie – Parc Eurêka

91 Rue du Thor

34000 MONTPELLIER

Avec mission :

- d'apprécier la valeur des apports en nature
- d'évaluer les apports en nature à la SASU CDML
- d'établir un rapport contenant les mentions prévues par les textes réglementaires

DISONS que la présente ordonnance devra être déposée en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés de la société ;

TRIBUNAL DE COMMERCE.....
.....**NÎMES**

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

2010OP01246

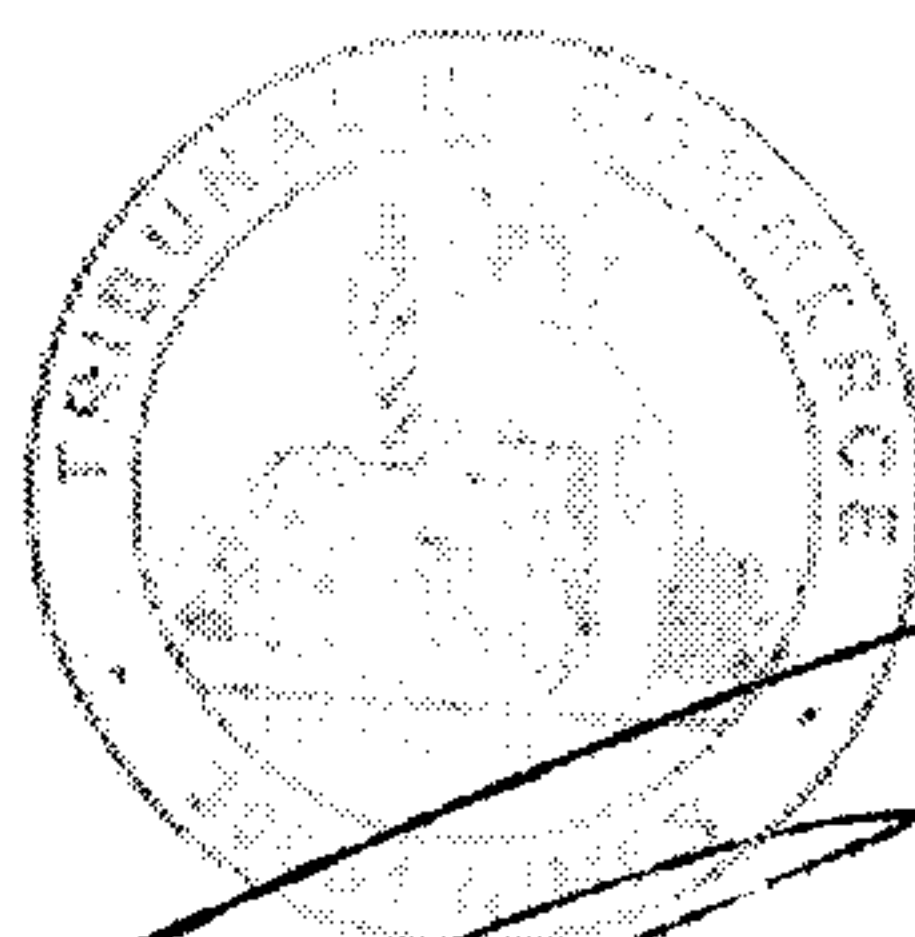
LAISSONS les frais des présentes à la charge du requérant.

Nîmes, le 14/10/2010.

Le Président,
Qui a signé la Minute
Christian JOUBERT

Le Greffier,
Qui a signé la Minute
Jean-David VIDAL

POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME



24 SEP. 2010

**REQUÊTE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NÎMES
AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS
ET AUX AVANTAGES PARTICULIERS**

24 SEP. 2010

SELARL VIDAL, VIDAL-PENCHINAT
LE SOUSSIGNE :

GREFFE

Tribunal de Commerce de Nîmes

Monsieur Didier CHARPENTIER, né le 29 juin 1957 à NÎMES (30), demeurant à AIGUES MORTES (30220), 812 Route de Nîmes, agissant en qualité de Président et associé unique de la société « CDML », société par actions simplifiée au capital de 4.450.000 €, dont le siège social est fixé PARC D'ANDRON LE SEQUOIA 30470 AIMARGUES, immatriculée au R.C.S. de NÎMES sous le n° 435 005 756

a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

L'associé unique de la société « CDML » est également actionnaire de la société ITESOFT, société anonyme au capital de 341.123,40 €, dont le siège social est fixé PARC D'ANDRON LE SEQUOIA 30470 AIMARGUES, immatriculée au R.C.S. de NÎMES sous le n° 330 265 323. Il envisage la réalisation d'un apport en nature à la société « CDML » d'un certain nombre d'actions qu'il possède dans le capital de la société « ITESOFT » (47,95 %) pour une valeur approximative de 6.100.000 €.

Cette opération, qui doit aboutir à une augmentation de capital de la Société « CDML », nécessite l'intervention d'un Commissaire aux Apports conformément aux dispositions des articles L. 225-147, R. 225-7 et R. 225-136 du Code de Commerce.

En conséquence, le soussigné a l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner un Commissaire aux Apports chargé d'apprécier, sous sa responsabilité, la valeur des apports en nature, et d'établir un rapport contenant les mentions prévues par les textes réglementaires.

La nomination du Cabinet :

« CAPSUD Expertise et Audit », 91 Rue de THOR, 34000 Montpellier, inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes est vivement souhaitée, ce Cabinet ayant d'ores et déjà une bonne connaissance des actifs qui seraient apportés.

Les Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants de la société ITESOFT, société dont les titres sont apportés, sont :

- Commissaires titulaires : le cabinet Ernst & Young Audit domicilié 1025, Rue Henri Becquerel CS 39520, 34961 MONTPELLIER CEDEX 2 et le cabinet C.B. AUDIT domicilié Parc Acti + - Bâtiment C 125 r Hostellerie 30900 NÎMES
- Commissaires suppléants : le cabinet SOFIRA, domicilié 6BIS RUE DES BOUGAINVILLIERS 34070 MONTPELLIER et le cabinet AUDITEX domicilié 11 ALLEE DE L'ARCHE 92400 COURBEVOIE.

Les Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants de la société CDML, société bénéficiaire des apports, sont :

- Commissaire titulaire : Monsieur MARTIN FREDERIC, domicilié 285 R GILLES DE ROBERVAL – PARC KENNEDY 30000 NÎMES.
- Commissaire suppléant : Monsieur VIAL JEAN-MARIE, domicilié HAM DE VALMALLE 34570 ST PAUL ET VALMALLE

Fait à Nîmes,
Le 12 septembre 2010
Le Président
M. Didier CHARPENTIER

